

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Publié le 12/11/2024

Conseil Syndical

Session du 6 novembre 2024

Le six novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Grégory BASIN – Marie BENEVEISE – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – François FOURCHES – Yves MERCIER – Vincent MIGUET – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT – Benoît PERROTTON - Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT – Thierry REPENTIN – Florian MAITRE – Raphaële MOURIC -

Pouvoirs : Josette REMY pouvoir à Grégory BASIN -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : François FOURCHES -

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ – Régis DORMOY – Thierry MAILLAND - Christelle POUZERATTE – Béatrice RUBEAU – Véronique VALLA -

Date de convocation : 31 octobre 2024

Délibération N° C24-73

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET GENERAL

- BUDGET ANNEXE IMMOBILIER – BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT -

Rapport au Conseil Syndical

Olivier ROGNARD, vice-président, précise que des modifications de prévisions de crédits sont nécessaires sur le Budget Général et sur les deux Budgets annexes.

Au budget général, en fonctionnement, à la suite du contrôle fiscal, un redressement de 17,5 K€ concernant le PAE Cheminet Dessous a été notifié, de la déduction de TVA a été faite sur des dépenses liées à une recette de cession non assujettie. L'imputation se fait au budget général, le PAE étant clos. Aucune pénalité de retard appliquée.

Un complément de 28 000 euros est prévu au chapitre 011 à la suite de diverses augmentations.

Une annulation sur exercice antérieur d'une recette concernant le programme des structures d'accompagnement dédiées aux start-up DEEPTech pour la somme de 14 500 euros.

En investissement, une avance aux PAE d'un montant de 450 000 euros est prévue pour le budget Annexe Aménagement.

La prévision de commercialisation des PAE ayant été revue à la baisse, il en découle un remboursement d'avances aux PAE de – 600 000 euros.

Un recours à l'emprunt pour un montant de 1 100 K€ est prévu pour le financement des nouveaux PAE.

Au budget Annexe Immobilier, en fonctionnement, un complément de 50 K€ est prévu pour pallier l'augmentation notamment du prix de l'électricité.

La reddition des charges locatives fait apparaître un besoin complémentaire de 32 K€.

En investissement, un complément de 1,2 K€ est prévu pour la pose d'un digicode avec une gâche électrique en remplacement de l'ancien dispositif défectueux, (opération N° 17001).

Concernant l'opération N° 17013, la programmation de rénovation des bâtiments de Côte-Rousse, dans le cadre de la Loi Elan n'ayant pas démarré, un ajustement de crédits est prévu.

Au Budget Annexe Aménagement, à la suite du contrôle fiscal, un redressement de 110 K€ concernant le PAE des Sources a été notifié, des dépenses non assujetties à la TVA, pour l'ouvrage, « passage inférieur Chauvet » ont été déduites à tort. L'ouvrage est en dehors du périmètre du PAE des Sources et ne peut pas prétendre à la récupération de la TVA. Aucune pénalité de retard appliquée.

A la suite de la création du PAE Voglans Gare, un complément de 90 K€ est prévu.

La prévision des recettes de commercialisation étant revue à la baisse, cela induit, un ajustement des recettes de commercialisation – 2,8 K€, ce qui se traduit par une augmentation du stock, des avances et une diminution des remboursements d'avances.

Ces propositions sont retracées dans la Décision Modificative N° 1 ci-dessous :

Budget Annexe Aménagement :

BUDGET AMENAGEMENT DM1 2024

FONCTIONNEMENT DEPENSES				FONCTIONNEMENT RECETTES			
Intitulé besoin	Chapitre	N° de compte	Montant	Intitulé besoin	Chapitre	N° de compte	Montant
Charges à caractère général	011	608	90 000.00 €	Commercialisation de terrains	70	7015	- 2 800 000.00 €
Autres charges de gestion courante (contrôle fiscal)	65	65888	110 000.00 €	Subvention d'équilibre			- 405 000.00 €
				variation des encours (stock N)	042	7133	3 405 000.00 €
TOTAL			200 000.00 €	TOTAL			200 000.00 €

0.00

INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
Intitulé besoin	Chapitre/Opération	N° de compte	Montant	Intitulé besoin	Chapitre/Opération	N° de compte	Montant
Stock de terrains à aménager (stockN)	040	3351	3 405 000.00 €	Avance Budget Général	16	168751	450 000.00 €
Remboursement d'avance Budget Général (exercice N)	16	168751	- 600 000.00 €				
Remboursement d'avance Budget Général pour remboursement d'avance Grand Chambéry	16	168751	- 2 295 000.00 €				
Remboursement d'avance Budget Général pour remboursement d'avance Grand Lac	16	168758	- 60 000.00 €				
TOTAL			450 000.00 €	TOTAL			450 000.00 €

0.00

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article Unique : Approuve la Décision Modificative N° 1 telle que présentée ci-dessus.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 6 novembre 2024

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente